

# CONDITIONS GENERALES MODULE SENSIBILISATION

## Description Module :

Le Module "Sensibilisation" aborde les normes, les règlements européens et la loi française. Il apporte la clarification nécessaire à la prise de décisions par un survol des normes et leurs principales obligations de manière **synthétique**.

Des exemples concrets sur les obligations des professionnels sont discutés en séance.

Ce module s'adresse aux chefs d'entreprise, responsables marketing, qualité, achats, à tout décideur ayant intérêt à connaître l'état de la réglementation et ses obligations légales pour prendre les orientations nécessaires.

Opter pour le Module "Sensibilisation", c'est éviter de lire 16 normes et 10 textes de loi pour avoir la connaissance de ses obligations en fonction de ces règlements et faire les bons choix. Il est important d'acheter les normes auprès de l'AFNOR, afin de s'y référer le cas échéant.

## Sommaire :

- Généralités sur les normes
- Structure des normes sur les portes,
- Marquage CE et marque NF,
- Marquage CE = engagement,
- Loi française - directives européennes,
- Les obligations pour "être CE" : cas pratiques :
  - Produit, Documentation,
  - Fabrication, Installation,
  - Cas particuliers.
- Différentes situations du professionnel :
  - Fabricant, Distributeur, Installateur.

## Documentation laissée :

- Dossier de synthèse des obligations,
- Copie des textes de loi.

## Conditions financières - agrément formation

Honoraires : 800 €HT ;

Déplacement chez le client : 0.681 €/km

Matériel (location video projecteur) : 40 €

Agrément formation : ma société de portage salarial a un numéro de formateur (Remboursement de la formation par votre organisme).

Acompte de 30% à la signature, solde à réception de facture (chèque).